



Communiqué de presse

Monthey, le 13 juin 2019

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE SATOM SA – TARIFICATION INCITATIVE

Satom SA va appliquer un tarif d'incinération incitatif pour ses communes actionnaires

Réunis en assemblée générale ordinaire le 13 juin 2019, les actionnaires de Satom SA ont accepté à une large majorité une réduction des tarifs d'incinération pour les communes. Cette diminution, de CHF 110.00 à CHF 70.00 la tonne, sera octroyée au plus tôt dès le 1^{er} janvier 2020 aux communes qui déploient sur leur territoire le concept de collecte des déchets alimentaires GastroVert, ou qui bénéficient déjà d'un système de collecte équivalent, et qui livrent à Satom les déchets plastiques mélangés non recyclables de leurs citoyens. Cette démarche a pour objectif à la fois de soutenir les communes qui souhaitent s'engager pour un meilleur tri et une valorisation optimale de leurs déchets et d'optimiser la valorisation énergie et matières des deux sites exploités par Satom SA (valorisation thermique à Monthey et méthanisation à Villeneuve).

Le Conseil d'Administration de Satom SA a soumis à ses actionnaires, lors de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2019, une proposition de tarification incitative. Par cette démarche, Satom SA souhaite soutenir les communes actionnaires dans leurs efforts de tri et de collecte des déchets alimentaires, conformément aux nouvelles exigences légales. Cette réduction tarifaire de CHF 110.00 à CHF 70.00 concerne les déchets de catégorie CA11 (ordures ménagères en sacs taxés), CA12 (ordures ménagères - hors déchets en sacs taxés - y compris déchets de voirie) et CA13 (incinérables des entreprises de petite dimension collectés par le service public).

De cette manière, Satom SA soutient d'une part les communes qui s'engagent à mettre à disposition de leurs citoyens les meilleures filières de valorisation, conformément aux nouvelles exigences légales, à savoir la méthanisation pour les déchets alimentaires et la valorisation thermique pour les plastiques mélangés non recyclables¹ et d'autre part optimise la production d'énergie sur ses deux sites.

A chaque déchet la bonne filière

Le compost issu de la filière de méthanisation de Satom SA à Villeneuve est fréquemment souillé par des matières indésirables, notamment du plastique. Et à l'inverse, de nombreux déchets alimentaires sont régulièrement jetés à la poubelle². Pour Daniel Baillifard, directeur de Satom SA, « jeter les déchets alimentaires à la poubelle péjore la filière de valorisation thermique car ces déchets très aqueux occupent des capacités dans les fours et consomment de l'énergie pour être brûlés alors que s'ils sont traités par méthanisation ils en produisent et se transforment en compost de qualité. ».

Afin de garantir la qualité et la quantité des apports pour son site de Villeneuve, Satom SA propose un système alternatif de collecte des déchets alimentaires, GastroVert, testé depuis 2 ans avec succès sur des communes vaudoises et valaisannes. Selon son directeur, « la volonté de Satom SA est de garantir la conformité des produits issus de la méthanisation de Villeneuve et d'optimiser la production d'énergie sur ses sites de Monthey et Villeneuve ».

Un coût maîtrisé

Mettre en place GastroVert a un coût pour les communes. D'une part, elles doivent financer le service GastroVert (installation et entretien du matériel, frais pour l'évacuation et la mise en valeur des déchets).

¹ KuRVe (Kunststoff Recycling und Verwertung), Fredy Dinkel et Rainer Bunge, 2017, https://carbotech.ch/cms2/wp-content/uploads/KuRVe_Bericht_oeffentlich.pdf

² Beaucoup de matières valorisables dans les poubelles selon une étude de l'OFEV, 2014, <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-51815.html>



D'autre part, lorsque les déchets alimentaires sont sortis des sacs-poubelles, le poids des sacs taxés arrivant à Satom Monthey est réduit et la part rétrocédée aux communes diminue.

Cette baisse de recettes pour les communes sera partiellement compensée par la diminution tarifaire appliquée aux communes qui déploient sur leur territoire le concept de collecte des déchets alimentaires GastroVert, ou qui bénéficient déjà d'un système de collecte équivalent garantissant la même qualité et quantité des apports.

De cette manière, Satom SA soutient véritablement les communes qui s'engagent auprès de leurs citoyens pour un meilleur tri et une valorisation optimale des déchets dans une économie circulaire de proximité.

Contact et information

Corinne Cipolla, chargée de communication

corinne.cipolla@satomsa.ch

079 727 77 76

GastroVert en bref

GastroVert est un service public de collecte des déchets alimentaires. Mis en place pour les cuisines professionnelles depuis 2011, le service s'étend aujourd'hui aux ménages privés.

Avec ce système, les déchets alimentaires sont collectés dans des bacs estampillés GastroVert. Les citoyens, sensibilisés par le personnel de Satom SA, ont accès au système grâce à une carte d'accès qui leur permet également d'obtenir gratuitement des sacs composables. Un système informatique intelligent détecte le taux de remplissage des bacs et, une fois pleins, ces bacs sont évacués et remplacés par des bacs préalablement nettoyés. Les bacs pleins sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Les déchets alimentaires y sont alors valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost. Ce compost de qualité, correspondant aux critères de l'agriculture biologique, est utilisé par les agriculteurs et paysagistes de la région, ainsi que nos communes actionnaires et permet ainsi la production de nouveaux aliments. GastroVert participe ainsi pleinement à une véritable économie circulaire durable et responsable.

En 2018, GastroVert a permis la récolte de plus de 5'500 tonnes de déchets alimentaires. A ce jour, 18 communes ont déjà adhéré à GastroVert Private et le système sera prochainement installé dans 6 nouvelles communes. 122 points de collecte, appelés Twins, sont ainsi en fonction et plus de 30'000 ménages peuvent déjà bénéficier de ce service.

Satom SA en bref

Depuis 1976, Satom SA est active dans le traitement et la valorisation des déchets. D'abord centrées sur son usine d'incinération de Monthey, ses activités se sont petit à petit élargies pour comprendre aujourd'hui l'usine de méthanisation de Villeneuve (déchets verts et alimentaires), le chauffage à distance des communes de Monthey et Collombey-Muraz, le système de collecte des déchets alimentaires GastroVert Pro et Private ainsi que la gestion de différentes déchèteries communales.

Satom SA s'engage au quotidien pour innover sans cesse afin de valoriser les matières qui lui sont confiées, produire de l'énergie propre et préserver l'environnement. On ne parle d'ailleurs plus aujourd'hui d'usine d'incinération mais d'usine de valorisation thermique des déchets (UVTD).

Pour plus d'informations sur Satom SA, rendez-vous sur : www.satomsa.ch